

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Joé BÉDIER, Monsieur Jean-Marc PÉQUIN, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Monsieur Jean-Michel JAUZE, Madame Marie Evelyn VOISIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Gilles NAZE, Madame Migline GRONDIN, Madame Marie Josette SABABADY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Michel MAZEAU, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean-Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY, Madame Tatiana BOYER, Monsieur Jimmy GRONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Maryse ALAMÈLE, Monsieur Alain MOUTAMA RAMAYE, Monsieur Roger CHELLIER ROBERT, Monsieur Serge TOLSY, Monsieur Roland MOUTIEN, Madame Marie LARIVIÈRE, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Madame Valérie Larissa BALBINE, Madame Adélaïde CERVEAUX, Madame Alexa SOUPOU, Madame Marie Cindy THERMÉA, Madame Stéphanie POINY-TOPLAN, Madame Talita SITOUZE, Madame Mayline BRENNUS, Monsieur Laurent VIRAPOULLÉ, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Olivier DÉsirÉ, Madame Doly PAULCAN, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ, Madame Marie Hélène NAUD-CARPANIN, Monsieur Jismy VOULAMALÉ, Madame Lindsay Joëlle APPAVOUPOLLÉ, Monsieur Judex THERMÉA, Madame Sabrina BENOIT, Monsieur David RABOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Christian GOTTE a donné pouvoir à Gilles NAZE

- Date de convocation : 28 mai 2026
- Date d'affichage : 28 mai 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 45
- Nombre de présents : 44
- Nombre de représentés : 01
- Nombre d'absents : 00
- Nombre de votants : 45

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

AFFAIRE N°3 / DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

AFFAIRE N°4 / COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2025 – VILLE /ANRU II /COLOSSE /FOSSOYAGE

AFFAIRE N°5 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 – BUDGET VILLE, BUDGETS ANNEXES ANRU, COLOSSE ET FOSSOYAGE

AFFAIRE N°6 / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR EXERCICE 2026

AFFAIRE N°7 / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET VILLE

AFFAIRE N°8 / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET ANRU

AFFAIRE N°9 / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET COLOSSE

AFFAIRE N°10 / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET FOSSOYAGE

AFFAIRE N°11 / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DES COMMISSAIRES AU DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

AFFAIRE N°12 / DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT (SPL ERD)

AFFAIRE N°13 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOI DE RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE

AFFAIRE N° 14 / CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (ATA)

AFFAIRE N°15 / MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS PLACÉS EN CONGÉ DE LONGUE MALADIE (CLM) OU CONGÉ DE GRAVE MALADIE (CGM)

AFFAIRE N°16/ CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

AFFAIRE N°17/ ADHÉSION A LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE AU PROFIT DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

AFFAIRE N°18 / ÉTUDE PRÉALABLE D'AIDE A LA DÉCISION AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN CAMPUS EST SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SAINT-ANDRE UNE VILLE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°19 / LOTISSEMENT LES FLAMBOYANTS – CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BD 1643 A MONSIEUR HENDRICK LUDEL ET A MADAME GENADA ANDRÉA – ANNULE ET REMPLACE LA DCM250911_025

AFFAIRE N°20 / LOTISSEMENT LES FLAMBOYANTS – CESSIION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTÉES BD1683 ET BD 1684 A MADAME MARIE THÉRÈSE ALAMÈLE – ANNULE ET REMPLACE LA DCM250605_021

SAINT-ANDRÉ UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ

AFFAIRE N°21 / APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DU CCAS CHARGÉ DE MISSION « VILLE AMIE DES AINÉS »

AFFAIRE N°22 / ADHÉSION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINÉS (RFVAA) ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DÉMARCHE « VILLE AMIE DES AINÉS »

AFFAIRE N°23 / SIGNATURE D’UN CONTRAT D’ACCUEIL ET D’INTÉGRATION (CTAI)

Mr le Maire

- Conseil, où nous aurons 23 affaires, donc à l'ordre du jour. Et avant de commencer, je vais passer le micro à Madame Mayline BRENNUS pour procéder à l'appel.

Madame Mayline BRENNUS procède à l'appel.

Mr le Maire

- Merci, merci Madame BRENNUS. Donc nous avons le quorum, nous pouvons délibérer valablement. Nous allons donc commencer par l'affaire 1. Il y a deux approbations ce soir. Donc l'affaire 1, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mardi 14 avril 2026. Avez-vous des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 2, c'est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026. Pas de remarques. Donc nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 3, c'est la délégation de pouvoir du Conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT. Je passe la parole à Monsieur Jean-Marc PÉQUIN. Bien.

Mr PÉQUIN

- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En fait, c'est une affaire qui est déjà passée en conseil municipal, mais la Préfecture a souhaité qu'on rentre dans le détail de chacune des délégations. Donc c'est pour ça qu'elle est un peu plus longue que la fois précédente. Mais il n'y a rien de changé sur le fond. Il y a simplement une présentation différente au niveau de la forme.

Mr le Maire

- Bien. Sur cette délibération concernant délégation de pouvoir, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Donc nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 10 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

Affaire 4, c'est le compte de gestion. Donc exercice 2025. C'est le compte de la ville, ANRU II, Colosse et Fossoyage . C'est Monsieur RAMIN.

Mr RAMIN

- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, l'affaire 4 porte sur l'approbation des comptes de gestion pour le budget principal de la ville, ANRU II, Colosse et Fossoyage, qui sont des budgets annexes, ce pour l'exercice 2025, tels qu'ils ont été établis par le trésorier public.

D'ailleurs, je tiens à excuser l'absence de Monsieur BENSAD, notre trésorier public, qui a bien sûr été invité à cette séance, mais qui n'a pas pu se rendre disponible pour des raisons d'agenda. Les résultats de comptes de gestion, bien évidemment, étaient rigoureusement étudiés et analysés tant par les services des finances que par les services de la trésorerie. L'analyse conjointe, approfondie et méthodique a permis de constater une parfaite concordance entre les écritures comptables au niveau de la perception et les résultats budgétaires, comme ils sont écrits chez nous, au niveau de la ville. Ce qui témoigne une nouvelle fois de la qualité d'une gestion rigoureuse, transparente et conforme aux règles en vigueur.

Je souligne également que les comptes de gestion ne font pas l'objet d'un débat de fonds sur la gestion, puisqu'il s'agit de documents comptables établis par le trésorier public. Et c'est plutôt dans le cadre des comptes administratifs que pourra se tenir le débat sur les choix politiques de gestion. Afin que vous puissiez pour autant passer à l'approbation des comptes, je vais vous rappeler les résultats, donc budget par budget et section par section. Si vous voulez bien, on peut commencer par le budget principal, le budget de la ville.

En section de fonctionnement, sur l'exercice 2025, on dégage un excédent de 7 648 779 euros, qui résulte de 92 136 000 euros de recettes et 84 488 000 euros de dépenses. Les détails vous ont été évidemment fournis dans les différents rapports qui ont été transmis par Idélire et par lien. S'agissant de la section investissement du budget principal de la ville, donc l'excédent est de 9 675 000 euros, 43 173 000 euros de recettes pour 33 498 000 euros de dépenses, en ce qui concerne le budget principal.

Pour le budget annexe ANRU II, un excédent de 16 000 euros résultant de 952 000 euros de recettes contre 935 000 euros de dépenses. En section investissement pour le budget annexe de l'ANRU II, 1 689 000 euros d'excédent, soit 5 966 000 euros de recettes et 4 276 000 euros de dépenses.

Passons maintenant au budget annexe du Colosse, qui présente un excédent de 92 000 euros en section de fonctionnement, 534 000 euros de recettes contre 441 000 euros de dépenses. Pour la section d'investissement de ce budget annexe, un déficit cette fois-ci, 198 000 euros, 271 000 euros de recettes pour 469 000 euros de dépenses.

Dernier budget annexe, celui du Fossoyage, petit budget, un déficit de 6 593 euros, des recettes à hauteur de 17 000 euros et des dépenses à hauteur de 23 000 euros. Je tiens à préciser par ailleurs, parce que ça n'avait pas encore été communiqué, que la commission des finances qui s'est réunie le lundi dernier a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire. Voilà, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Très bien. Y a-t-il des questions, des interventions ? Non. Donc il vous est demandé de constater que les comptes de gestion présentés par le trésorier sont réguliers et sincères. De constater la concordance parfaite entre les écritures du comptable public et celles de l'ordonnateur. D'approuver les comptes de gestion budget principal ville, budget ANRU II, budget Colosse, budget Fossoyage pour l'exercice 2025 tel qu'établi ci avant. Donc et de me charger ou l'élu délégué à procéder à toutes les démarches afférentes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée donc à l'unanimité.

Affaire 5, toujours Monsieur RAMIN. Donc c'est le compte administratif 2025, le budget ville, budget annexe ANRU, Colosse et Fossoyage. Et moi, je vais devoir quitter la séance. A tout de suite.

***Monsieur le Maire quitte la salle à 17h55 et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.
Arrivée de Monsieur RABOT David à 18h27***

Mr RAMIN

- Merci. Donc, nous continuons sur cette partie financière qui va bien nous occuper ce soir. Donc, les comptes de gestion vous ont été annoncés. Vous allez pouvoir constater maintenant la concordance avec nos comptes administratifs. Je vous rappelle que la reddition de ces comptes est un acte majeur. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice 2025 et permet d'apprécier la manière dont les orientations votées ont été concrètement mises en œuvre.

Là aussi, il s'agit de vous présenter les quatre volets, donc pour le budget principal de la ville, ensuite l'ANRU II, ensuite le Colosse et enfin le Fossoyage.

Dans un premier temps, je voulais quand même préciser que la stratégie financière qui a été élaborée, mise en œuvre depuis la mandature de 2020, porte ses fruits. Et les résultats de 2025 viennent démontrer la pertinence des orientations retenues depuis plusieurs années maintenant. La collectivité a poursuivi un triple objectif, préserver la qualité du service public, maintenir une capacité d'investissement élevée et maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement. Cette stratégie a permis de dégager une épargne renforcée, comme vous allez le voir, de financer les investissements nécessaires au développement du territoire et de conserver des indicateurs financiers satisfaisants, malgré un environnement particulièrement contraint. Je ne vais pas passer de manière un peu ardue, tableau par tableau. Nous allons peut-être aller sur des chiffres que je voulais souligner et lors des débats, nous pourrions revenir sur des éléments qui vous auraient interpellé.

Sur la section de fonctionnement du budget principal de la ville, qui demeure le cœur de l'activité municipale, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, on pourra notamment noter qu'elle progresse seulement de 0,72 % par rapport à 2024, une évolution particulièrement modérée qui traduit les efforts engagés dans tous les services pour contenir les coûts. Nous sommes sur un montant de 81 917 000 euros contre 81 325 000 euros en N-1, ce qui souligne bien la maîtrise des dépenses. La collectivité a poursuivi une rationalisation des dépenses générales, la mutualisation des achats, l'optimisation des contrats, la dématérialisation des procédures, la sobriété énergétique et aussi la recherche de financements externes à travers les subventions.

Les charges à caractère général, elles, représentent environ 10 millions, un peu plus, 10,3 millions d'euros. Et malgré la hausse des coûts de nombreux services et fournitures, leur évolution a été contenue grâce aux renégociations contractuelles, à une meilleure programmation des besoins et à un suivi renforcé des consommations. S'agissant des dépenses de personnel, qui représentent toujours le principal poste budgétaire, elles atteignent 71 % des dépenses réelles de fonctionnement, 71 % oui, mais enregistrent une légère baisse de 0,3%. Cette performance est particulièrement remarquable compte tenu des évolutions statutaires et aussi des obligations réglementaires qui viennent peser sur les collectivités. La Ville a poursuivi une politique de gestion des effectifs fondée sur l'analyse des besoins réels des services et le non-remplacement systématique des départs, tout en maintenant les dispositifs sociaux et l'accompagnement des agents. Voilà ce que je voulais souligner concernant la section dépenses du budget, Ville.

Maintenant, en ce qui concerne le volet recettes, qui atteint plus de 90 millions, on a là une augmentation de 1,5 million par rapport à N-1, ce qui repose sur plusieurs leviers, cette évolution. Une sécurisation des recettes existantes, l'amélioration du recouvrement, le développement des outils de paiement, la recherche active des subventions et l'optimisation du patrimoine communal. L'un des points à retenir de l'exercice, c'est bien le maintien du gel des taux de fiscalité communale, comme il avait été voté en 2025 et comme ils sont reconduits en 2026. Et malgré l'absence d'augmentation de ces taux, les produits fiscaux progressent de 2,24 %, démontrant le dynamisme du territoire et l'évolution favorable des bases fiscales.

S'agissant maintenant des investissements, on a mené sur 2025, l'équipe en place, avec ambition, une vraie politique d'investissement utile au territoire. Les priorités d'investissement concernent la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie, la rénovation du patrimoine communal, la modernisation des infrastructures, les équipements de proximité. Parmi les opérations financées, figurent notamment des acquisitions de matériel roulant, des équipements informatiques, des équipements scolaires, des équipements sportifs, plus de moyens à la police municipale, des équipements culturels et logistiques et les études relatives au plan local d'urbanisme sur les

principaux postes de dépense que vous pouvez retrouver en pages 34 et 35 du rapport concernant les comptes administratifs. La ville poursuit également une stratégie active de recherche de cofinancement auprès de l'État, de l'Europe et de la Région et d'autres partenaires institutionnels afin d'optimiser le financement de ces projets.

Enfin, concernant cette partie des comptes administratifs de la ville, je voulais souligner la situation de la dette qui demeure maîtrisée. Nous avons un encours au 31 décembre 2025 de 69,2 millions d'euros, comme vous pouvez le constater en page 40 du rapport. Notre capacité de désendettement atteint désormais 7,02 années, ce qui demeure stable par rapport à N-1.

L'autre chiffre à retenir concerne notre épargne, donc en page 45, je donne les montants. L'épargne brute s'élève à 9,8 millions d'euros à fin 2025 pour 9 136 000 euros brut à fin 2024, donc en nette amélioration. Et s'agissant de l'épargne nette, elle est de 2 380 000 euros en progression de 1,5 million par rapport à 2024. Cette amélioration de notre épargne nette vient renforcer la crédibilité financière de la collectivité auprès de ses partenaires et notamment les établissements bancaires. Voilà en ce qui concerne les éléments que je voulais vous apporter concernant les comptes administratifs. Quand même, vous donnez les soldes des différentes sections, ce sont les mêmes qu'il y a dans le compte de gestion. On doit vous faire voir la concordance. Donc on a bien un excédent de 4 533 000 euros, 848 000 en résultat après report.

Concernant maintenant le budget de l'ANRU II, je vous rappelle que c'est un outil majeur pour la transformation urbaine de notre territoire. Les opérations menées dans le cadre de ce budget contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation des quartiers et à l'attractivité de la commune. Le résultat s'établit lui à 5 millions, 5 millions, c'est bien ça. Le résultat il est là, désolé parce qu'on s'y perd à un moment donné. Donc le résultat de l'ANRU II, donc on a un excédent de fonctionnement à 16 000 euros et en section d'investissement 1 689 000 euros. Ce que je voulais souligner, c'est que sur ces résultats, on voit la bonne exécution des opérations programmées, une mobilisation efficace des financements partenaires et une solidité dans le pilotage financier des projets de renouvellement urbain. Le budget ANRU II sur 2025, dans sa réalisation, constitue un levier essentiel pour poursuivre les projets engagés dans les années à venir.

On passe maintenant au budget du Colosse. Sur le Colosse, donc un excédent de 92 000 euros sur la partie fonctionnement, un déficit de 198 000 euros sur la section d'investissement. Cette situation résulte principalement des investissements réalisés pour maintenir l'attractivité et la qualité des équipements de cet outil. Et la réflexion est toujours engagée pour permettre d'aller vers une continuité, d'assurer la continuité des activités sportives, culturelles et événementielles qui sont accueillies sur ce site.

Petit budget annexe, celui du Fossoyage, donc comme je vous l'avais annoncé, un déficit de 6 000 euros. Donc, qui résulte, on trouve exactement les mêmes montants qu'il y avait au niveau du compte de gestion. 17 000 euros de recettes, 23 000 euros de dépenses. Voilà, ce budget est bien sûr lié au service funéraire communal.

Les résultats obtenus en 2025 offrent des perspectives favorables pour l'exercice 2026. La collectivité, avec les résultats annoncés, peut sereinement poursuivre ses investissements structurants, la modernisation de ses équipements, ces actions en faveur de la transition écologique, l'amélioration du cadre de vie et la qualité du service public. La poursuite de la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes resteront néanmoins des priorités majeures afin de préserver durablement les équilibres financiers.

Finalement, et ce sera ma conclusion, malgré un contexte difficile et des dépenses exceptionnelles, la ville de Saint-André a réussi sur 2025 à maîtriser ses charges, à maintenir ses recettes, à renforcer

son épargne et à poursuivre ses investissements et préserver un niveau d'endettement soutenable. Les budgets, le budget principal, le budget de l'ANRU II, le budget Cersos et le budget Pessoyage témoignent chacun à leur niveau d'une gestion rigoureuse et responsable. Ces résultats valident les orientations financières retenues par la municipalité et constituent une base solide pour poursuivre le développement du territoire au service de ses habitants. Voilà, Messieurs, Dames, Messieurs et Dames, les élus, le rapport que je peux vous faire des comptes administratifs, en précisant également que la commission a approuvé à l'unanimité la présentation qui aura été faite lundi. Les débats sont ouverts. Vous avez des questions ? Monsieur VIRAPOULLÉ ?

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Bonsoir à tous. Je vais être bref puisqu'il s'agit de comptes administratifs. Je vais redire ce que j'ai déjà dit, mais en précisant davantage. Vous parlez d'une épargne nette solide. Je ne veux pas revenir sur la question des régies, etc... Je ne suis pas tout à fait d'accord, mais bon, passons. Ce qui est important pour moi, c'est les recettes. Vous avez souligné l'augmentation des produits de 2,5%. C'est le signe d'une fiscalité qui augmente. Alors je sais bien qu'on se cache derrière l'augmentation de la base fiscale. Mais je tiens à rappeler que la décision d'augmenter en valeur absolue, c'est ce qui compte. Vous ne faites pas un chèque de base fiscale. Vous ne faites pas un chèque de taux. Vous faites un chèque de ce qui est écrit en bas à droite de la feuille d'impôt. Et la bonne santé financière dont vous parlez, elle a été acquise grâce à l'argent des Saint-Andréens et notamment grâce à l'augmentation régulière d'année en année des impôts. Et je parle des impôts fonciers qui est la plus grande augmentation. Ça a été vrai également en 2025, comme ça a été vrai en 2024, comme ça a été vrai en 2023, comme ça a été vrai en 2022. C'est encore vrai pour 2026 avec en 2026 une aggravation de l'augmentation des impôts, y compris à la CIREST.

Je le dis parce que la feuille d'impôt comprend non seulement une augmentation de l'impôt foncier, mais une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Donc tout cela mis bout à bout fait que votre équilibre financier repose sur un matraquage fiscal. Et ce matraquage fiscal, ce sont les Saint-Andréens qui le payent. Je n'ai pas entendu le mot pouvoir d'achat. J'ai entendu équilibre, etc... Tout ça est bien technique, mais je n'ai pas entendu le mot pouvoir d'achat. Le compte administratif 2025 a dégradé le pouvoir d'achat des Saint-Andréens. Et c'est à noter.

Alors sur la question des taux, Monsieur BÉDIER m'avait demandé en assemblée plénière de la CIREST de donner des exemples de taux qui baissent. Eh bien, il y a des exemples de villes qui baissent leurs taux pour maintenir l'impôt. Je veux citer la ville de Sainte-Marie, qui est en excellente santé financière. Madame SITUZE l'a reconnue. Je veux citer la ville du Tampon, qui est en excellente santé financière également. Je veux parler d'autres villes aussi. Saint-Philippe, m'a-t-on dit, Saint-Louis et d'autres. Donc, la baisse des taux est une décision politique. Ne dites pas, et c'est une hypocrisie incroyable que de le dire, que les impôts augmentent malgré vous. Ils augmentent par votre décision. Alors, si l'on prend la décision d'augmenter les impôts, c'est un choix politique. Il faut l'assumer. Mais ne dites pas que c'est la faute de la base fiscale. Voilà ce que je voulais dire sur le compte administratif, et notamment sur la partie recette.

Mr RAMIN

- Merci, Monsieur VIRAPOULLÉ. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mr Jean-Marie VIRAPOULLÉ

- Oui.

Mr RAMIN

- Monsieur Jean-Marie.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLÉ

- Merci, Monsieur RAMIN. Alors, Laurent parle de la partie recette. Je parlerai plus de la partie dépense. En complémentarité, il évoquait les notions d'épargne nette et de contestation sans développer. Moi, je développerai plus les éléments techniques, notamment l'épargne nette, qui me paraît être un élément important.

En somme, pour moi, pour nous, je dirais, ce compte administratif est certes identique au compte de gestion, mais il est contestable. Il est contestable pour deux raisons, à mon avis. C'est que, il me semble que vous réduisez artificiellement vos dépenses. Comment je peux dire ça ? Au vu des éléments que j'ai, vous ne payez pas vos dettes en temps et en heure. Vous avez reporté une partie des dépenses de 2025 en 2026. Ce qui vous conduit à réduire artificiellement vos dépenses dans le compte administratif et à avoir un résultat de clôture de l'exercice 2025 qui est surévalué. En termes plus simples, je dirais que nous avons toutes les raisons de penser que vous gonflez vos excédents en minorant vos dépenses. Il existe deux éléments concordants qui me permettent de douter fortement du contenu de votre compte administratif et plus particulièrement des dépenses présentées.

D'abord, en tant qu'élu, et je pense que je ne suis pas le seul à l'entendre, on a des témoignages répétés des fournisseurs de la mairie qui se plaignent des retards de paiement de plusieurs mois. Pour certains d'entre eux, ces délais de paiement importants et irréguliers pour notre commune sont confirmés et c'est là le plus important parce que le témoignage oral n'a pas de valeur légale. Mais les données officielles de la DRFIP, c'est -à -dire de la Direction Régionale des Finances Publiques, qui a pris le soin de publier les délais de paiement après les élections pour que ce délai de paiement publié après les élections n'ait pas d'impact sur le résultat électoral. Mais ça y est, c'est officiel, nous les avons, et ces délais de paiement pour Saint-André sont en moyenne de 50 jours. Alors on va être puriste, on va dire 49,68 jours, toutes dépenses confondues. Je rappelle que la loi prévoit 30 jours, que vous êtes à 50 jours, donc 20 jours en plus. Vous êtes hors cadre réglementaire. Nous sommes d'ailleurs, parce que la DRFIP n'a pas fait qu'un classement rien que pour Saint -André, elle a fait le classement pour toute la Réunion. Nous sommes mal classés par rapport aux autres collectivités. Et le délai moyen de dépenses de paiement est de 30,7 jours pour la Réunion, pour les collectivités de la Réunion. Donc c'est un élément qui me paraît important aujourd'hui, que je souhaitais vous présenter, et qui explique en partie ces chiffres élogieux que vous nous présentez dans le compte administratif.

L'autre élément, c'est la notion d'épargne nette. Vous nous expliquez que l'épargne nette augmente, qu'on est à 2 380 000 d'euros, qu'on est à plus 1,5 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Je me permets de remettre en doute le calcul de votre épargne nette. Comment ? Parce que le montant de l'épargne nette correspond à l'épargne brute, moins le montant du remboursement du capital. Et ce montant du remboursement du capital que vous nous présentez en page 45, qui est selon vous de 7 427 727,99 euros, me paraît inexact. Parce que dans la maquette budgétaire que vous présentez, que nous allons voter, ce même montant est de 8 956 967,99 euros, à la page 22 du compte administratif de la maquette budgétaire, et à la page 23 du compte de gestion. On a le même montant. Et j'ai les éléments pièce jointe, si vous voulez, et j'ai même la nomenclature concernant les comptes, qui montre bien que le compte en question-là, de la page 22, page 23, correspond bien au remboursement du capital. Donc, l'épargne nette est de 9 867 000, 9 808 000, enfin, gagne l'épargne brute, moins le vrai montant du remboursement du capital, qui est lui de 8 956 967,99 euros ; ce qui nous ramène à un montant, non pas de 2 380 000, mais de 851 705,28 euros. Elle est certes positive, mais bien moins que ce que vous indiquez dans le rapport que vous nous présentez.

Et ce chiffre me paraît erroné, et je me permets, preuve à l'appui, de vous transmettre les éléments. Bien sûr, au contrôle de légalité, j'évoquerai cette question, parce qu'il y a un défaut d'information

des élus qui me paraît manifeste, en nous expliquant que l'épargne nette est de 851 000 euros. Et ça, ce défaut d'information des élus, peut être préjudiciable pour nous élus, qui devons décider aujourd'hui, et influence négativement, positivement, trop positivement notre vote. On n'est pas à 173,772 % de l'augmentation de l'épargne nette en 2024 et 2025. On est à peu près à 10 000 euros en moins. On n'est pas en plus, on est en moins. Il y a un problème, il y a un vrai problème.

Alors, je peux me tromper, et de toute façon, on pourra en débattre, et après, on ira au contrôle de légalité. Mais pour moi, il y a un vrai problème aujourd'hui qui est soulevé quant à la réalité de la description financière que vous nous faites. Les chiffres élogieux ainsi présentés dans ces comptes et le rapport glorificateur de la gestion communale nous paraissent malheureusement être en contradiction avec la réalité financière de la commune. La réalité que vous tentez, je pense, maladroitement, de maquiller avec des chiffres qui nous paraissent erronés. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, Saint-André reste en alerte potentielle par les services de l'État concernant cette gestion financière. Et la fragilité financière est démontrée de par les éléments que j'apporte. J'ai envie de dire que l'on va droit dans le précipice financier. Voilà les éléments d'interprétation que je me permets de vous apporter.

Mr RAMIN

- Merci, Monsieur VIRAPOULLÉ. Monsieur PÉQUIN ? Je vous en prie. J'apporterai les éléments de réponse sur vos interventions.

Mr PÉQUIN

- Mais je me permettrai d'intervenir avant. D'abord, sur ce leitmotiv de la hausse des impôts. Il faut peut-être un peu arrêter un moment. On n'augmente pas les impôts. Quand on augmente les impôts, c'est qu'on augmente le taux. Maintenant que les bases augmentent, qu'il y ait une variation due à l'inflation, c'est normal. Il faut arrêter de partir sur des délires qui ne correspondent à rien. La deuxième partie dont j'aimerais parler, c'est que les impôts locaux représentent 27 millions. 27 millions de recettes pour la base fiscale, qui, elle, et les autres impôts représentent 36,5 millions d'euros. C'est important aussi de savoir quelle est la part des impôts locaux. Donc les gens de Saint-André, les habitants de Saint-André ne sont pas taxés tant que ça, puisque la part d'impôts n'est que de 40 % du montant des recettes fiscales de la ville. Et ça, ça me paraît autre chose d'important.

Ensuite, je vais répondre à Jean-Marie VIRAPOULLÉ sur les délais globaux de paiement. Il ne peut pas ignorer, en tant que vice-président du Département, que le Département doit à la ville de Saint-André, depuis plus d'un an, 2 400 000 euros. C'est pas faute de relance, de rappel, que cette somme-là n'a toujours pas été versée. Ensuite, on a 1 500 000 euros d'EDF qui n'ont toujours pas été versés pour la réfection de l'éclairage public, pour des histoires de dossiers incomplets. Pour le Département, le dossier est complet depuis plus d'un an maintenant. Et alors, évidemment, quand le Département ne verse pas l'argent qu'il doit aux communes, après, il peut se vanter d'avoir un bon délai global de paiement pour ses fournisseurs. Mais je rappellerai aussi que pour les fournisseurs, la commune n'a pas hésité à emprunter, à faire de l'emprunt court terme. En 2024, on a emprunté 10 millions. En 2025, on a emprunté 6 millions. Et ces emprunts à court terme coûtent de l'argent à la collectivité. Et on n'a pas pour autant augmenté les impôts. Voilà ce que je voulais rajouter. Merci.

Mr RAMIN

- Merci, Monsieur PÉQUIN. Monsieur PAPAYA, vous avez demandé la parole.

Mr PAPAYA

- Oui, merci. Merci, Yannick, de me donner la parole. Moi, je voulais juste revenir sur les propos de Monsieur Laurent VIRAPOULLÉ. Vous avez cité deux communes qui, vous avez dit, en tout cas,

avaient une situation financière saine. Vous avez cité Sainte-Marie et vous avez cité le Tampon. J'aimerais savoir si vous avez d'autres exemples, parce qu'en tout cas, ces deux communes dont vous avez mentionné le nom, on a, je pense, autour de cette table et même dans l'assistance des gens qui ne sont pas experts et qui n'ont pas la technicité de la maîtrise et la maîtrise des comptes, comme vous l'avez montré et comme Monsieur RAMIN a pu faire aussi le détail de l'affaire. Mais en tout cas, je pense que l'administré, ce qu'il cherche, c'est que la ville investit et la ville bouge. Il y a une dynamique qui est enclenchée. Moi, ce que je vois, en tout cas, c'est que dans les deux villes que vous avez citées, ce sont deux villes où, malheureusement, les élections ont montré qu'il y avait une envie de changement. Juste dire ça. Après, je ne sais pas.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Ça, c'est votre interprétation. Moi, ce que je voulais vous dire, mais assumez ! Assumez ! Vous avez augmenté les impôts. Ce n'est pas un péché. C'est un fait. De 22 millions à 27 millions, ça fait plus 25%. Pas toi, Jean-Marc, pour me dire que c'est une ânerie. Que c'est une... Je ne sais plus quoi. Un délire. Pardon. Pas une ânerie. Un délire. Pas entre nous. Pas devant tout ce monde. Assumons. Et puis, quand tu dis, Jean-Marc...

Mr PÉQUIN

- J'insisterai. C'est un délire. Et je peux le dire devant tout le monde. C'est un délire parce que ça n'est pas la réalité. La réalité, c'est que le conseil municipal a la capacité d'augmenter les impôts, d'augmenter le taux qui sera appliqué à la base fiscale. Il ne l'a pas fait. Il ne l'a pas fait depuis sa septième année maintenant où il ne le fait pas.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Est-ce que, Jean-Marc, le conseil municipal, a la faculté de baisser le taux ?

Mr PÉQUIN

- Il n'en est pas question. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Mais est-ce qu'il a cette capacité légale ?

Mr PÉQUIN

- C'est pas à l'ordre du jour. La difficulté, c'est qu'on est sur un débat philosophique plus qu'un débat politique.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Ah non ! Ah non ! Au mois d'octobre le débat va cesser d'être philosophique.

Mr PÉQUIN

- Non, non. Quand on dit qu'on a augmenté les impositions sur Saint-André, c'est faux.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Tu n'as pas augmenté le taux d'imposition, ...

Mr PÉQUIN

- C'est exact.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- mais tu as augmenté les impôts.

Mr PÉQUIN

- Ce n'est pas moi qui les ai augmentés. Mais nous, nous ne les avons pas augmentés.

Mr RAMIN

- On pourrait se faire l'échange de ping-pong.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Attendez. Juste un dernier point.

Mr RAMIN

- Oui, un dernier, vraiment dernier point, comme ça on peut avancer.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Juste un dernier point. Monsieur PÉQUIN a dit que les impôts locaux représentent 40 % de la base fiscale, etc... Dans les autres impôts, Monsieur PÉQUIN, il y a aussi un impôt très important qui s'appelle l'octroi de mer. Vous avez l'air d'oublier qu'il est payé par le contribuable Saint-Andréen. Quand tu pousses ton caddie, tu payes l'octroi de mer. Et donc là, à Saint-André, vous avez l'air d'oublier que le contribuable paie également l'octroi de mer. Donc en plus de l'augmentation des prix qui a provoqué une augmentation de l'octroi de mer, vous assénez une double peine au contribuable sur la base de...

Mr RAMIN

- Laurent, Laurent, sur cette même base, on pourrait dire qu'on paye aussi la TVA, qui est votée par l'État ; on paye aussi des taux. Tu vois ce que je veux dire. Là-dessus, l'octroi de mer, c'est... On est sur des considérations. Je ne vois pas où est-ce qu'on peut aller parce que, voilà, le citoyen de Saint-André paye aussi de la TVA qui ira dans les caisses de l'État. Il paye effectivement l'octroi de mer qui nous revient, mais collecté par la Région. On sait qu'en France, d'une manière générale, oui, il y a une fiscalité importante. Et tout notre honneur à Saint-André, c'est de percevoir en recettes ces impôts collectés sur lesquels nous avons la main. Parce qu'il y a aussi une partie, comme tu l'as évoqué tout à l'heure, de la CIREST. Mais nous, nous avons l'honneur d'essayer de mener à bien, dans l'intérêt général, l'utilisation de ces recettes. Voilà ce que je voulais dire sur la partie recette.

Sur la partie d'épargne, allons-y, allons au contrôle de légalité. Ce matin encore, on était avec le service finance sur la vérification des chiffres qui allaient vous être annoncés ce soir. Dans la suite des discussions, je vais m'appuyer sur les comptes de gestion, parce que ceux-là, on n'a pas la main dessus forcément. On a bien, je vous dis, pour que vous n'ayez pas de problème d'interprétation, on a bien un résultat de 7 974 000 euros en résultat de clôture d'exercice 2023. Sur la base du réalisé après reste à réaliser, constatation des restes à réaliser de 2025, reporté évidemment sur 2026. De toute façon, c'est les délais de latence qui existent. En intégrant également les résultats de clôture de 2024, voilà le vrai chiffre, 7 974 000 euros. Je pense qu'on est rentré déjà en discussion, nous, pour poursuivre l'exercice avec les banques qui sont largement satisfaites de nos performances. Preuve en est, deux lignes de trésorerie sont reconduites largement. Il y en a une que je viens de signer là, il y en a une autre qui attendait la validation ce soir des comptes administratifs. Plus, éventuellement, si nous devons mobiliser des prêts moyens termes, ça aussi, c'est une situation qui peut rassurer, qui doit rassurer les élus autour de cette table. Monsieur GRONDIN ?

Mr GRONDIN

- Oui, bonsoir à tous et à toutes. Je voudrais juste revenir sur la conclusion de Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ. On a l'impression que c'est un disque rayé parce que depuis notre prise de pouvoir en 2020, il nous parle de droit dans le mur et de tutelle. On est là sept ans après. Je pense qu'on a aussi cette responsabilité de susciter des vocations. Imaginons que nous avons des scolaires ici. Il

faut à un moment donné aussi avoir un langage de vérité. Je pense que un petit peu aussi d'humilité... Je pense que voilà, c'est tout.

Mr RAMIN

- Merci Jimmy.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

-Juste une petite remarque.

Mr RAMIN

- Dernière remarque, oui.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Non, mais c'est important.

Mr RAMIN

Allez-y, ben si...

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Juste une petite remarque. Je regrette l'absence de l'administration. Je pense que pour le compte administratif, il vous appartient, il appartient à celui qui organise la séance, que le contrôleur, comme nous on dit dans le privé, le commissaire au compte, le commissaire au compte de nos comptes publics, devrait être là. On parle de plus de 100 millions d'euros de dépenses. Mais il n'est pas là pour des raisons d'agenda.

Mr RAMIN

- je l'ai invité, on l'a invité une première fois par les services administratifs, je l'ai relancé, il m'a confirmé, j'ai son mail là, sous les yeux, moi je ne peux pas non plus..., je pense que Monsieur BENSAD à venir ici...

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Mais, les citoyens ont le droit d'avoir un débat, la technique. Jean-Marie VIRAPOULLÉ conteste un calcul. Il aurait été bon que le commissaire au compte, le certificateur des comptes, soit là pour lui dire qu'il a raison ou qu'il a tort et lui apporter des éléments complémentaires et qu'on débattenne. Parce qu'à quoi ça sert le débat du compte administratif qui doit être conforme au compte de gestion si celui qui réalise le compte de gestion n'est pas là ?

Mr RAMIN

- Alors, les...

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Quand on fait, moi je vais vous dire ma petite expérience, quand j'organise une assemblée générale de ma société, je m'arrange pour caler la date par rapport à la disponibilité du commissaire au compte. Vous devriez faire de même.

Mr RAMIN

- Dans le déroulé des opérations ..., Monsieur PÉQUIN allez-y, si vous voulez, vous maîtrisez ça mieux que moi.

Mr PÉQUIN

- Je voudrais faire juste une petite intervention pour rappeler que ça n'a rien à voir. Un commissaire aux comptes est là pour contrôler les comptes dans une société. Laurent VIRAPOULLÉ connaît

bien cela. Le comptable public, c'est lui qui paye. C'est un comptable. Il suit les ordres de l'ordonnateur, qui est le Maire, ou son délégué, mais qui, en l'occurrence, agit en tant que maire de la ville. Et ce sont deux situations complètement différentes. Donc la préparation qui a été faite, c'est que le comptable public a fait ses comptes de son côté. C'est ce qu'on appelle le compte de gestion. Nous avons fait nos comptes de notre côté. C'est ce qu'on appelle le compte administratif. Il y a eu un travail technique qui a été fait entre les deux pour vérifier qu'on était bien en cohérence totale, au centime près. Il n'y a pas le moindre écart. C'est important de rappeler que le comptable public n'est pas un contrôleur. Il est un exécutant des décisions faites par le Maire qui suit l'exécution du budget de la ville. Merci.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLÉ

- Juste deux mots.

Mr RAMIN

- Oui, alors les derniers mots sur les comptes administratifs. Derniers mots.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLÉ

- Je n'ai pas eu mon droit de réponse.

Mr RAMIN

- Je suis généreux, en temps de parole.

Mr Jean-Marie VIRAPOULLÉ

- Alors, je vais aller rapidement, mais de façon synthétique, sur les deux points. Je constate que vous ne répondez pas concrètement aux éléments que j'apporte. Je vais répondre d'abord à Monsieur PÉQUIN. Monsieur PÉQUIN, j'avais donné deux arguments. Le premier argument, c'est que vos délais de paiement, importants, au-delà du cadre réglementaire de 50 jours, montrent que vous décalez le règlement de vos dépenses. Ce qui fait que votre compte n'est pas un compte qui est exact. Parce que si vous décalez d'une année sur l'autre vos dépenses, forcément, vous allez gonfler vos recettes. Vous me répondez, ah, si mes délais de paiement sont importants, donc vous le confirmez, merci. Ah, mais ce n'est pas ma faute, c'est la faute à EDF et au Département. La ficelle est un peu grosse, Monsieur le premier adjoint.

La ficelle est un peu grosse, je ne serai pas le bouc émissaire de vos fautes. On vous doit, selon vous, 2 400 000 euros. Je rappelle quand même que j'étais le premier à voter en commission permanente la subvention. S'il y a une difficulté, vous estimez que votre rapport est complet, mais c'est la parole de l'un contre l'autre. Je vérifierai, parce que moi, personnellement, je ne suis pas responsable directement des paiements. Mais je me permettrai de vérifier. Jusqu'à preuve du contraire, c'est qu'il doit y avoir une difficulté dans le cadre contractuel qui vous, entre vous et le Département. Mais nous ne serons pas le bouc émissaire de votre situation financière délicate.

Deuxièmement, concernant l'épargne nette, moi, je me conforme à la page 23 de l'état du comptable, où on voit que le montant du remboursement du capital est de 8 956 967,99 euros, ce qui correspond à ce qui est inscrit dans votre maquette budgétaire, Monsieur RAMIN, votre maquette budgétaire. Donc, il y a une identité entre la maquette que vous présentez et le compte de gestion. C'est la présentation que vous en faites et le rapport que vous mettez en annexe qui n'est pas bon, qui est là pour enjoliver la réalité. C'est tout ce que je dis aujourd'hui. Et je n'ai pas eu de contre-argument. Nous verrons au niveau du contrôle de légalité. Moi, je suis à ma place. J'apporte des éléments factuels. Et j'espère, et dans le cadre d'un contradictoire, j'attends des réponses factuelles. Je ne suis pas là pour juger, mais au vu des éléments que j'apporte, je constate qu'on est dans une fragilité financière. Et je me permets, selon une formule politique, certes, mais selon une formule quand même qui reste correcte, en reprenant votre slogan que vous êtes en difficulté

financière avec le fameux Saint-André droit devant. C'est tout. Je ne suis pas où est le mal. Par contre, la difficulté, c'est vos finances.

Mr RAMIN

- Merci pour ces dernières remarques. Effectivement, remettons-nous au contrôle de légalité qui porte bien son nom. Moi, je fais confiance à mes équipes, la contrôlease de gestion qui a établi les comptes, qui m'a tout réexpliqué, Madame la DGA, attachée aux finances, qui a vérifié les choses. Bon, remettons-nous au contrôle de légalité et on verra bien ce que cela donne derrière. Voilà.

Quoi qu'il en soit, sur ces comptes administratifs, donc, il est demandé ce soir au Conseil municipal de constater que ces comptes sont conformes, donc, budget de la ville, ANRU II, Colosse et Fossoyage, sont conformes aux comptes de gestion établis par le comptable public, et d'adopter les comptes administratifs tels qu'ils vous ont été présentés. Voilà. Je sou mets au vote.

Qui est contre ? Contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Les comptes administratifs de la ville pour 2025 sont adoptés à la majorité.

Pour : 33

Contre : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉsirÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

Le maire peut revenir. Je continue le temps que Monsieur le Maire nous rejoint, pour l'affaire 6, qui est l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Retour de Monsieur le Maire à 18H37

Mr RAMIN

- Donc, comme vous avez pu constater dans la démarche des choses, en affaire 4, nous avons adopté les comptes de gestion qui sont établis par le comptable, par le comptable public. Nous avons adopté maintenant les comptes administratifs sur lesquels nous avons dégagé les résultats. Reste maintenant à passer à l'affectation des résultats, donc budget par budget, Principal, ANRU II, Colosse et Fossoyage. Le résultat, je vous rappelle que c'est uniquement le résultat cumulé de la section de fonctionnement qui fait l'objet d'un report. Les soldes de la section d'investissement ne sont pas intégrés dans ces reports.

Donc, si on reprend les choses dans l'ordre, le résultat de fonctionnement était de 10 208 000 euros en 2025 pour la partie ville. Effectivement, à ce moment-là, on doit constater les dépenses restant à réaliser. Donc, pour un peu, pour éclairer les collègues qui ne sont peut-être pas forcément au fait de tout ça, nous avons des dépenses qui sont de 2025 que nous réintégrons complètement, que nous rattachons complètement à l'exercice, parce que ce sont des dépenses qui ne sont pas mandatées, mais qui sont certaines. Donc, elles sont rattachées dans le calcul des résultats. Pareil, il y a des recettes que nous allons percevoir par la suite. Elles aussi, elles sont réintégréées. C'est pour ça que vous avez des recettes constatées plus tard sur les 10 millions. Recettes à réaliser, dépenses à réaliser qui vont nous amener, qui vont nous amener aux résultats à affecter.

Donc, moi, ce que je vous propose, c'est effectivement de couvrir, de couvrir le solde d'investissement pour 5 674 000 euros et de reporter intégralement le solde pour 2 732 000 euros en termes de section d'investissement. Ça, c'est pour la partie ville.

Pour ANRU, nous avons un résultat de fonctionnement de 47 000 euros, un solde d'investissement de 3 711 000 euros. Donc, il s'agit d'affecter les 47 052 000 euros. Pareil en investissement. Pour la

partie, pour la partie, si ça, regardons plutôt, les, c'est ça. Donc, les excédents, pour le budget principal, pour être clair, le budget principal, 2 732 000 euros, 856 000 euros en excédents de fonctionnement capitalisé et 5 674 000 euros en résultats d'investissement, qui fait notre résultat de fonctionnement de 7 775 000 euros.

En budget ANRU, résultat reporté, les 47 000 euros du fonctionnement et le solde d'investissement qu'on constate à 3 711 000 euros.

Pour le budget parc de Colosse, donc, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 40 92 000 euros et le solde d'investissement, qui est lui de moins 422 000 euros, qui, vous verrez, dans le budget supplémentaire, va être couvert par un apport de la ville.

Et enfin, le budget Fossoyage, qui, lui, représente un résultat de fonctionnement reporté de 10 985 euros. Voilà pour la partie, Monsieur le Maire, si on peut voter cette affectation, ces affectations de résultats pour les quatre budgets. Merci bien. À moins qu'il y ait des débats sur cette affectation, mais on va y retrouver les montants dans les budgets supplémentaires.

Mr le Maire

- Très bien. Merci Yannick. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIRES Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

Affaire 7, budget supplémentaire 2026, budget ville.

Mr RAMIN

- Bon, ben, un peu désolé pour ces parties un peu techniques, mais voilà. Donc, là, nous avons voté pour l'affectation des résultats. Les résultats sont reportés sur les budgets primitifs qui ont déjà été votés au mois d'avril, il me semble. Donc, pour la partie ville, les 7 475 000 euros de report. Donc, ils pourraient être répartis de cette façon, de ce qui vous est proposé dans ce rapport. 730 000 euros en notre charge de gestion, principalement un apport pour le CCAS. Les 7 252 000 euros qui sont versés en section d'investissement. Moins 400 000 euros qui correspondent à l'affectation des recettes sur la partie restauration scolaire. L'engagement qui avait été pris de passer la cantine à 1 euro. Donc, il est intégré ici dans notre budget supplémentaire. Principalement, les principaux mouvements de ce budget supplémentaire. Quoi dire d'autre ? Ah oui, on a eu quand même une augmentation des dotations de l'État pour la commune. Donc, 942 000 euros d'ajustement de contributions supplémentaires de l'État. Donc, voilà pour l'affectation au niveau de la section fonctionnement.

Sur la section investissement, nous versons les 2 732 000 euros d'excédent capitalisé. Donc, nous dégageons en subvention d'investissement 5 800 000 euros. Il vous est détaillé les différentes affectations qui auront été faites pour ces montants-là. Donc, voilà sur la partie... On a 5 800 000 euros de restes à réaliser. C'est 5 674 000 euros de déficit réapporté qui nous fait une enveloppe de 6 452 000 euros de perspectives d'investissement. Et c'est ceux-là qui vous sont détaillés. Voilà. Donc, dans différents postes. Voilà, Monsieur le Maire, pour le budget supplémentaire. Moi, je ne peux pas vous apporter plus. Et on a eu un calcul. On s'est lancé dans un calcul de projection d'épargne brute sur la base de ce budget supplémentaire qui nous amènerait

à 9 75 000 euros d'épargne brute et une part nette à 1,5 million. Bon, comme démarche, mais principalement, c'est ça pour le budget supplémentaire de la ville.

Mr le Maire

- Très bien Yannick. Je vous demande donc d'approuver ce budget supplémentaire, s'il vous plaît. À moins qu'il y ait des interventions.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Oui, brièvement, je pense qu'il faut souligner deux faits. Le premier, c'est qu'il y a, saluer la bonne nouvelle, qui est l'augmentation de la dotation globale de l'Etat de près de 1 million d'euros qui vient abonder les recettes. Vous m'arrêtez si je dis une bêtise, c'est un peu moins d'un million d'euros, 934 000 en deux comptes, c'est bien ça ?

Mr RAMIN

- C'est bien ça.

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Voilà. Donc cette augmentation, espérons pérenne, du concours de l'Etat au fonctionnement du budget de la commune est une bonne nouvelle qu'il faut saluer. La deuxième chose que je veux dire, c'est que dans ce contexte, on regrette d'autant plus l'augmentation de la fiscalité, puisque vous auriez pu, déjà sans cette dotation globale, mais encore plus avec 1 million d'euros de recettes supplémentaires, vous passez de l'augmentation de 300 et quelques mille euros de la taxe foncière pour le foncier bâti. Ça, c'est la première chose. Et vous auriez pu, sans cette augmentation de 350 000 euros, procéder à la cantine à 1 euro qui représente à peu près 400 000 euros. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Très bien. On va passer donc au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée... Contre. Donc adoptée à la majorité.

Pour : 34

Contre : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire numéro 8, budget supplémentaire. Donc c'est le budget de l'ANRU.

Mr RAMIN

- Alors, le budget de l'ANRU II est encore plus technique dans ces mouvements. Donc, on verse les 47 000, 52 000 euros. Donc, 37 000 euros virés en section d'investissement mécaniquement et 10 000 euros pour des opérations d'ordre. Je n'en dis pas plus sur cette partie-là, très technique.

Dans la partie investissement, pareil, nous immobilisons une grosse partie des travaux réalisés pour 8,66 millions d'euros. Donc, vous constatez que les 866 000 euros avec une marge de manœuvre quand même d'un million six de dépenses imprévues. Vous constaterez également qu'on verse bien les 3 711 000 euros d'excédent d'investissement. Voilà. Les 8 millions résultant du jeu de ces 3 millions et des restes à réaliser. Donc, beaucoup d'ajustements techniques qui permettent d'immobiliser les réalisations de 2025 sur ce budget. Voilà, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Merci. Merci Yannick. Donc pareil, on vous demande d'approuver ce budget supplémentaire, budget ANRU. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée donc à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire 9, budget supplémentaire 2026, budget du Colosse.

Mr RAMIN

- Budget du Colosse. Je vous passe le mouvement de 50 000 euros qui permet de gérer les dotations aux amortissements qui augmentent sur le budget. Le déficit de 422 000 euros est couvert donc par le virement des 92 000 euros d'excédent de fonctionnement que nous avons vu. Et 324 000 euros que la ville verse en complément de subvention pour le bon fonctionnement du site. Voilà, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Ca c'était donc pour ?

Mr RAMIN

- Pour le Colosse.

Mr le Maire

- Budget Colosse.

Mr RAMIN

- Le budget supplémentaire Colosse. Oui, 324 000 euros que nous versions en plus.

Mr le Maire

- Très très bien. Intervention ? Pas d'intervention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire 10, budget supplémentaire donc 2026, Fossoyage.

Mr RAMIN

- Encore plus rapidement sur cette affaire, Monsieur le Maire. Donc, un résultat, un excédent de fonctionnement reporté, pardon, de 10 000 euros que nous affectons principalement aux charges de personnel dans l'exécution de tout ce qui est fossoyage et funéraire. Voilà.

Mr le Maire

- Merci. Merci. Alors sur le Colosse. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

On était sur le Fossoyage. Très bien. Affaire 11, Commission Communale des Impôts Directs - Proposition des commissaires au Directeur Régional des Finances Publiques. Monsieur PÉQUIN.

Mr PÉQUIN

- La Commission Locale des Impôts Directs se réunit chaque année pour valider les variations de bâtis sur la commune. Donc, il y a une réunion une fois par an. Par contre, il y a un travail préalable fait par les services de la ville en relation avec les services fiscaux sur le repérage des constructions, des conformités par rapport au permis de construire, etc... Et cette commission nécessite une liste de 32 personnes et le comptable public en retiendra 16, 8 titulaires et 8 suppléants. On demande simplement d'approuver le principe d'envoyer cette liste au Directeur Régional des Finances Publiques.

Mr le Maire

- Ok, très bien. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote. Qui vote... ? Oui ?

Mr Laurent VIRAPOULLÉ

- Je trouve dommage que l'opposition ne fasse pas partie de cette commission.

Mr le Maire

- Très bien. Donc on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire 12, c'est la désignation d'un représentant permanent au Conseil d'administration et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Est Réunion Développement, SPL ERD.

Donc, comme vous le savez, la commune est actionnaire de la SPL Est Réunion Développement au capital de 570 000 euros et, à ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur sur les 16 que comporte le Conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc nécessaire de désigner un représentant au Conseil d'administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL, conformément à l'article L.225-19 du Code du Commerce. L'article 15 des statuts de la société prévoit « Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Notre collectivité pourra donc solliciter la présidence de la société par le biais d'un de ses représentants habilités à cet effet. »

Donc, l'avis de la Commission, quel a été l'avis de la Commission ? Non : il n'y a pas eu de Commission ? Ok, très très bien. Donc, il s'agit là de désigner un administrateur pour assurer la représentation de la collectivité, de désigner ce même élu pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et d'autoriser cet élu à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'administration de la SPL. Donc, je propose la candidature de Madame Stéphanie TOPLAN. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Très bien.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à l'unanimité.

Affaire 13, c'est la modification du tableau des effectifs emplois responsables de la police municipale, Madame CERVEAUX.

Mme CERVEAUX

- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. L'affaire 13, donc, concerne une délibération qui vous est soumise, qui vise à faire tout simplement évoluer le tableau des effectifs afin d'adapter l'organisation du service de la police municipale aux besoins actuels de la collectivité. Cette évolution, en fait, elle va consister à ouvrir un poste de responsable de la police municipale, non seulement au grade de chef de service de police municipale catégorie B, mais également au grade de brigadier-chef principal catégorie C. L'objectif, en fait, il est simple. Il va être, de permettre une plus grande souplesse dans la gestion des ressources humaines, de valoriser les compétences et l'expérience professionnelle des agents, tout en garantissant la continuité et l'efficacité du service public. Cette modification ne crée pas un poste supplémentaire. Elle permet simplement d'adapter le cadre d'emploi aux réalités du terrain et aux besoins de fonctionnement du service. Donc, on vous invite donc à approuver cette modification de tableau des effectifs.

Mr le Maire

- Très bien, merci. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Donc, je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Toujours Madame CERVEAUX qui va présenter cette affaire, c'est la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Mme CERVEAUX

- Donc, dans cette affaire, en fait, cette délibération, ici, elle vise à permettre à la collectivité de répondre efficacement aux besoins temporaires auxquels nos services sont confrontés tout au long de l'année. Il s'agit tout simplement de créer 10 emplois non permanents afin de renforcer ponctuellement les équipes administratives et techniques lorsque l'activité l'exige, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public rendu à la population. Donc, ces recrutements sont strictement encadrés dans le temps et répondront à des besoins saisonniers ou temporaires sans création d'emplois permanents supplémentaires. Je vous invite donc à approuver cette délibération qui permettra à nos services de disposer de la souplesse nécessaire pour faire face à certaines périodes de forte activité. Merci.

Mr le Maire

- Bien. Pas d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 15, c'est toujours Madame CERVEAUX qui présentera. C'est le maintien du régime indemnitaire des agents placés en congé de longue maladie et en congé de grave maladie. Madame CERVEAUX.

Mme CERVEAUX

- Merci. Donc, ici, en fait, c'est tout simplement traduire la volonté de renforcer la protection de nos agents, qui sont malheureusement confrontés à des situations de maladies longues ou graves. L'État a récemment ouvert la possibilité aux collectivités de maintenir une partie du régime indemnitaire pendant ces périodes d'absence. C'est simple. Ici, on veut juste proposer aujourd'hui d'appliquer ce dispositif au sein de notre collectivité afin de limiter les pertes de revenus pour les agents qui sont malheureusement concernés et de leur apporter ainsi un soutien complémentaire dans des moments malheureusement souvent difficiles.

Donc, cette mesure, elle s'inscrit dans notre politique de protection sociale et de reconnaissance envers les agents qui traversent ces mauvaises situations, ces mauvaises passes. Je précise, par contre, que cette disposition s'appliquera uniquement à compter de son entrée en vigueur sans effet rétroactif conformément aux règles du droit administratif.

Mr le Maire

- Merci, Madame CERVEAUX. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 16, toujours Madame CERVEAUX. Création d'un comité social territorial commun entre la commune de Saint-André et le Centre Communal d'Action Sociale.

Mme CERVEAUX

- Oui, c'est ça. Donc, en fait, aujourd'hui, la ville et le CCAS, ils disposent chacun de leurs propres instances de dialogue social. La loi permet désormais de mutualiser le tout lorsqu'il existe une cohérence d'organisation et de fonctionnement entre les deux structures.

Créer un CST commun, c'est quoi ? C'est tout simplement simplifier le dialogue social, harmoniser les pratiques de ressources humaines, gagner en efficacité dans le traitement des dossiers, tout en respectant l'autonomie administrative du CCAS. Cette mutualisation ne retire en rien donc les missions du CCAS. Elle va permettre simplement d'avoir une instance unique, plus lisible, plus cohérente pour les agents comme pour l'administration. Il est proposé ici de fixer la composition de cette instance à 8 représentants titulaires du personnel et 8 suppléants, ainsi qu'à 8 représentants titulaires des employeurs et 8 suppléants, dans le respect, bien sûr, du principe de la parité. Voilà, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Merci, merci. Il n'y a pas d'intervention ? On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 17 et l'affaire 18, les deux affaires sont pour Monsieur PÉQUIN.

Mr PÉQUIN

- Merci, Monsieur le Maire. L'affaire 17 concerne l'adhésion à la convention relative aux missions de référent déontologue au profit des élus de la commune de Saint -André. Il est très important de se rappeler en permanence les règles de déontologie qu'on doit suivre. Et pour cela, il y aura un référent, Monsieur Bertrand HUBY, qui est un ancien conseiller de la Chambre Régionale des Comptes. C'est ça. Et donc qui connaît bien les règles à suivre. Et l'avantage de cette convention, c'est qu'on pourra faire appel à lui, soit en groupe, soit individuellement, pour poser des cas précis qui peuvent se manifester. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mr le Maire

- Très bien. S'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 18, Etude préalable d'aide à la décision au sujet de la création d'un campus Est sur la commune de Saint-André et c'est Monsieur Jean-Michel JAUZE.

Mr JAUZE

- Merci. Mesdames et Messieurs, chers membres du conseil municipal, bonsoir à vous. Je vais être assez bref là-dessus. Vous le savez sans doute, cette mandature ambitionne de mettre en place, parmi les différents pôles, il y en a sept parmi les différents pôles structurants de la commune, le pôle éducatif Est. Et dans ce pôle éducatif Est, il y a également le campus Est. Vous le savez sans doute, le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme est en cours. Il a été signé avec la Région et la pause de la première pierre devrait se faire au mois de juin, c'est-à-dire à la fin du mois.

Alors, l'autre pendant de ce développement du pôle de Colosse, le pôle éducatif Est, c'est donc l'installation de ce pôle d'enseignement supérieur et de recherche. Vous le savez sans doute, si vous ne le savez pas, je vous le dis. En 2022, a été signé un protocole entre trois partenaires, la Municipalité, la Région et l'Université. Et au moment où je vous parle, donc, on est en plein dans l'étude de faisabilité de ce campus Est. Alors, pour pouvoir le faire, évidemment, il s'agit de, au préalable, donc, de procéder à cette étude de faisabilité. Cette étude est nécessaire, bien évidemment, à la prise de décision. On ne peut pas installer un campus comme ça, du jour au lendemain, et cette faisabilité va s'opérer, on va dire, en trois phases distinctes et complémentaires.

La première phase, c'est la réalisation, donc, d'un état des lieux, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans l'Est de l'île.

La deuxième phase, c'est véritablement la réalisation d'un scénario de développement du campus de l'Est. Et, enfin, donc, la troisième phase, la phase opérationnelle, j'appellerais ça comme ça, il s'agit de modéliser le campus Est et sa feuille de route. Alors, pour pouvoir procéder à cette étude préalable, cela nécessite, bien évidemment, de faire appel, et c'est ce que la Région a déjà fait, donc, de faire appel à des opérateurs, donc, sur le marché, pour pouvoir réaliser ces études. Et pour ce faire, les trois opérateurs, enfin, les trois opérateurs, les trois partenaires, je devrais dire, c'est-à-dire la Municipalité, la Région et l'Université doivent engager, bien entendu, des fonds. Et c'est pour cela, donc, je pense que ça coûte à peu près, enfin, je pense, ça coûte aux alentours de 45 000 euros, et ces 45 000 euros sont partagés à part égale entre les trois acteurs. Et c'est ce qui fait que la municipalité de Saint-André devra payer les 15 000 euros pour pouvoir participer à cette étude préalable, pour pouvoir arriver, donc, aux 45 000 euros nécessaires. C'est pour cela, donc, que l'on soumet à votre vote, bien évidemment, à votre approbation, cet engagement, donc, de 15 000 euros pour pouvoir procéder à cette étude nécessaire. J'insiste bien là-dessus, étude nécessaire, à l'implantation de ce pôle d'enseignement supérieur sur le campus Est, c'est-à-dire, donc, sur le Colosse.

Je rajouterai que ce point a été examiné par la commission, ad hoc, et laquelle commission a prononcé, donc, s'est prononcée favorablement, en faveur donc, de l'engagement de ce fonds nécessaire. Si vous avez des questions, donc, je suis à votre disposition.

Mr le Maire

- S'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Donc, qui vote contre ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 19, c'est Lotissement les flamboyants - Cession de la parcelle 1643 à Monsieur Hendrick LUDEL et à Madame GENADA Andréa. Cette délibération annule et remplace la décision du conseil municipal du 25.9.2011. C'est Tiliben PANON. C'est Jean-Marc PÉQUIN.

Mr PÉQUIN

- Oui. En fait, ces deux délibérations, celle-là et la suivante, sont déjà passées en conseil municipal, qui a déjà délibéré. Et il s'agit simplement de rallonger le délai parce qu'on avait fixé le délai ; le délai qui avait été fixé est dépassé. Et là, les deux dossiers sont prêts. Mais donc, on vous propose de rallonger à huit mois, je crois.

Mr le Maire

- Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire 20, c'est la même chose. Je te passe le micro.

Mr PÉQUIN

- L'affaire 20, c'est exactement la même chose. Il y a une délibération qui a été prise le 11 décembre 2019 pour définir les conditions de vente. Et actuellement, il y a des candidats pour reprendre une parcelle. Et on doit prolonger le délai pour lui permettre de signer le dossier. S'il y a des questions, je suis prêt à répondre.

Mr le Maire

- Très bien. Merci. Donc on va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à... Abstention ? Adoptée donc à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

Et l'affaire 21, c'est l'approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS, chargé de mission « Ville Amie des Aînés. C'est Madame VIRAPIN.

Mme VIRAPIN

- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS, chargé de mission « Ville Amie des Aînés ».

Dans le cadre du déploiement de la politique municipale en faveur des seniors et de la mise en œuvre de la démarche « Ville Amie des Aînés », il apparaît nécessaire de renforcer l'ingénierie de projets dédiés à cette politique publique.

Considérant que la démarche « Ville Amie des Aînés » nécessite une coordination transversale des actions, un suivi administratif et technique, ainsi qu'une animation partenariale dédiée, il est proposé de conclure une convention entre la commune de Saint-André et le CCAS, afin de permettre la mise à disposition par le CCAS d'un agent chargé de mission « Ville Amie des Aînés ».

Cet agent aura notamment pour mission la coordination et le suivi du plan senior communal, l'animation de la démarche « Ville Amie des Aînés », le suivi des actions menées en faveur des seniors, la coordination des partenaires institutionnels et associatifs, la préparation et le suivi des dossiers liés au label « Ville Amie des Aînés ».

La convention annexée à la présente délibération définit les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition. Il est demandé donc au conseil municipal d'approuver la convention mise à disposition d'un agent du CCAS de Saint-André auprès de la commune, chargé de mission « Ville Amie des Aînés », annexée à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document ou avenant afférent à son exécution, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Mr le Maire

- Très bien, merci. Est-ce que Monsieur RÉGEL est là ? C'est ce chargé de mission. Qu'on le présente. Il est là, Monsieur RÉGEL ? Monsieur RÉGEL, même au loin, il n'est pas là. Ben, c'est dommage. Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée donc ? Abstention. Une abstention. Vous le suivez ? C'est la solidarité. Merci. Donc, abstention. Adoptée à la majorité.

Pour : 34

Abstentions : 11 (VIRAPOULLÉ Laurent, CANIGUY Juanita, DÉSIÉ Olivier, PAULCAN Doly, VIRAPOULLÉ Jean-Marie, NAUD CARPANIN Marie Hélène, THERMÉA Judex, APPAVOULLÉ Lindsay Joëlle, VOULAMALÉ Jismy, BENOIT Sabrina)

L'affaire 22, c'est l'adhésion au réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » et engagement de la commune dans la démarche « Villes Amies des Aînés ». Et toujours, Madame VIRAPIN. Oui ou non ?

Mme VIRAPIN

- C'est Madame BRÉNNUS.

Mr le Maire

- Ah, c'est Madame BRÉNNUS. Désolé.

Mme BRÉNNUS

- Merci, Monsieur le Maire. Donc, face au vieillissement de la population et aux enjeux croissants liés au maintien de l'autonomie des personnes âgées, la Commune a engagé depuis 2024 une politique ambitieuse en faveur du bien-vieillir à travers son plan senior. Cette démarche s'est notamment traduite par la création de la Maison des seniors et le déploiement de plus de 100 actions annuelles destinées aux aînés du territoire. Ces initiatives visent à renforcer l'inclusion sociale, lutter contre l'isolement, favoriser la participation citoyenne, améliorer l'accès aux services et développer les liens intergénérationnels.

Afin de consolider cette dynamique et de bénéficier d'un cadre méthodologique reconnu à l'échelle internationale, la Commune souhaite adhérer au réseau francophone des « Villes Amies des Aînés », affilié au réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette adhésion permettra de valoriser les actions déjà engagées, tout en accompagnant la collectivité dans l'adaptation de son territoire aux besoins des seniors autour de 8 domaines d'intervention, qui sont la mobilité et transport, l'habitat, la participation sociale, l'inclusion citoyenne, la communication et information, les services de proximité, la santé et l'autonomie, ainsi que la solidarité et le lien social.

Parmi les actions déjà développées ou pouvant être valorisées dans le cadre du label « Villes Amies des Aînés », figurent notamment le renforcement des missions de la maison des seniors comme guichet unique d'information et d'accompagnement ; l'organisation régulière d'ateliers de prévention santé, d'activités physiques adaptées et d'actions de sensibilisation au bien-vieillir ; le développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs favorisant le maintien du lien social, mais aussi la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles associant les seniors, les jeunes et les familles ; l'accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches administratives et numériques ; les actions de lutte contre l'isolement et de maintien à domicile ; et enfin l'amélioration de l'accessibilité des services municipaux et des espaces publics.

L'adhésion au réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » implique l'élaboration d'un diagnostic territorial, la définition d'un plan d'action pluriannuel, l'évaluation régulière des actions menées, ainsi qu'une participation active aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités. Merci.

Mr le Maire

- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas d'intervention ? On passe au vote. Donc, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

L'affaire 23, signature d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration. C'est Madame ? C'est toi-même ou Madame VIRAPIN ? Madame VIRAPIN.

Mme VIRAPIN

- Merci Monsieur le Maire. Signature d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI). Dans un contexte marqué par la diversification des parcours migratoires et l'arrivée régulière de nouveaux habitants sur le territoire réunionnais, la commune de Saint-André souhaite renforcer son action en faveur de l'accueil, de l'intégration et de l'inclusion de personnes étrangères primo-arrivantes.

Selon les données de l'INSEE, près de 21 000 personnes, issues de parcours migratoires, résidaient à la Réunion en 2020. La commune de Saint -André a accueilli environ 6 % de cette population. En 2024, 493 personnes ont signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) à la Réunion, principalement originaire de Madagascar, des Comores et de Maurice. Parmi ces signataires, près de 10 % sont domiciliés à Saint-André.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de ce public et de favoriser son insertion durable sur le territoire, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-André a répondu à un appel à projet lancé par la Direction de l'Économie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Ce projet bénéficie d'un financement prévisionnel de 30 000 euros par an sur une durée de 3 ans.

L'action sera mise en œuvre au sein du Centre social du secteur Fayard et visera à accompagner les personnes nouvellement arrivées autour de plusieurs axes prioritaires. L'apprentissage et la matrice de la langue française, l'accès aux droits aux services publics et aux démarches administratives, l'inclusion sociale et citoyenne, l'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, le développement du lien social et de l'autonomie des bénéficiaires.

La signature d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration entre l'État et la Commune permettra de formaliser cet engagement partenarial et de renforcer la coordination des acteurs en faveur de l'intégration des publics concernés sur le territoire communal.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la signature du contrat territorial d'accueil et d'intégration entre la Commune de Saint-André, représentée par Monsieur Joé BÉDIER, Maire de

Saint-André, et l'État, représenté par Monsieur Patrice LATRON, Préfet de la Réunion, D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et d'actions qui en découlent. D'affirmer la volonté de la Commune de poursuivre le développement d'actions, favorisant l'accueil, l'intégration sociale, l'accès aux droits et l'insertion professionnelle des personnes nouvellement arrivées sur le territoire.

Mr le Maire

- Très bien. Pas d'intervention ? On va donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Je crois, je vois de loin Monsieur RÉGEL. Si tu veux bien t'approcher pour que l'on te présente donc au Conseil municipal, en tant que chargé de mission.

Mr RÉGEL

- Bonjour. Enfin, bonsoir.

Mr le Maire

- Dis-nous deux petits mots sur cette mission.

Mr RÉGEL

- Oui, alors, du coup, il s'agit d'engager la commune dans la démarche de labellisation « Villes Amies des Aînés ». Donc, il faut savoir... Alors, je vais prendre mes notes. Voilà. Donc, il s'agit d'un label qui permet, en fait, aux collectivités d'adapter leur territoire au vieillissement de la population. Il s'agit par ailleurs de mener une politique senior inclusive afin d'améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant leur participation à la vie sociale, économique et culturelle et citoyenne de la commune.

Donc, l'idée, c'est un label où on va engager une dynamique inter-service. On va pouvoir avoir un accompagnement avec un cabinet référencé par le réseau francophone « Villes Amies des Aînés » et, du coup, engager des projets en incluant les seniors, que ce soit dans la gouvernance, en les sollicitant à participer à l'avis de la commune, à établir un plan d'action pluriannuel. Et ce label va nous permettre aussi de pouvoir débloquer des fonds.

C'est, en fait, un fonds FATIS, Fonds d'Appui au Territoire Innovant Senior, qui nous permet de financer des projets jusqu'à 40 000 euros. À côté de ça, d'engager dans le label nous permet aussi d'accéder à d'autres fonds pour les projets du territoire, des fonds européens notamment. Du coup, en deux mots, il s'agit d'engager la collectivité dans une synergie des services au service des aînés et de pouvoir créer vraiment les grands objectifs, c'est de lutter contre l'âgisme, c'est-à-dire toute discrimination liée à l'âge et de pouvoir vraiment inclure les seniors dans la vie économique, culturelle de la ville. Est-ce que vous voulez que je développe un petit peu davantage au niveau de la démarche ?

Mr le Maire

- Ça ira. Merci.

Mr RÉGEL

- Merci. Merci.

Mr le Maire

- Merci beaucoup. C'était la dernière affaire de ce Conseil. Je remercie l'ensemble des élus, le personnel administratif et les participants ce soir de votre présence. Merci à vous. Bonne soirée.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H20.